



DEMANDE D'INSCRIPTION

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE DIRECTEUR PRINCIPAL
DU CORPS DES DIRECTEURS DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES

Session du 10 janvier 2024

Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Ecrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.
Cocher la ou les cases correspondant à votre situation.

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : trois heures ; coefficient 1

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'une mise en situation professionnelle s'appuyant sur un dossier documentaire, en la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et sa capacité à dégager des solutions opérationnelles.

ÉTAT CIVIL

Monsieur

Madame

Votre nom de naissance :

Votre nom d'usage : _____

Votre prénom :

Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

Votre date de naissance : _____ (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance : _____

N° département : _____

DOM-COM ou pays étranger : _____

NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ? oui non

Si non, précisez votre nationalité :

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? oui non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard** à la date de l'épreuve écrite soit au **mercredi 10 janvier 2024**.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Les courriers du service administratif régional compétent (convocation à l'épreuve écrite) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.

Votre adresse :

Rue, avenue... : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

Vous pouvez préciser :

Vos coordonnées téléphoniques :

Domicile : _____

Travail : _____

Portable : _____

Votre adresse électronique : _____

SITUATION PERSONNELLE

Êtes-vous travailleur handicapé ? oui non

Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ? oui non

Joindre obligatoirement la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le certificat médical en annexe 6 complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandis, etc.).

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves et être adressé au bureau RHG4 **au plus tard le 20 décembre 2023**.

En cas d'admissibilité, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être envoyé par le candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, **au plus tard le 4 mars 2024**, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, au service organisateur des concours à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à cet examen professionnel ? oui non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> BAC, ... | <input type="checkbox"/> BAC + 2 |
| <input type="checkbox"/> BAC +3 | |
| <input type="checkbox"/> BAC +4 | <input type="checkbox"/> BAC +5 et plus |
| <input type="checkbox"/> BEP, CAP, BEPC | |
| <input type="checkbox"/> Sans diplôme | <input type="checkbox"/> Autre : |

CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel-centre d'examen de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Cour d'appel d'Agen
- Cour d'appel d'Aix-en-Provence
- Cour d'appel d'Amiens
- Cour d'appel de Dijon
- Cour d'appel de Fort-de-France
- Cour d'appel de Lyon
- Cour d'appel de Nancy
- Cour d'appel de Nouméa
- Cour d'appel de Papeete
- Cour d'appel de Paris
- Cour d'appel de Poitiers
- Cour d'appel de Rennes
- Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion
- Cour d'appel de Versailles

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée au plus tard **le 16 novembre 2023**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01**

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :